Image not found or type unknown

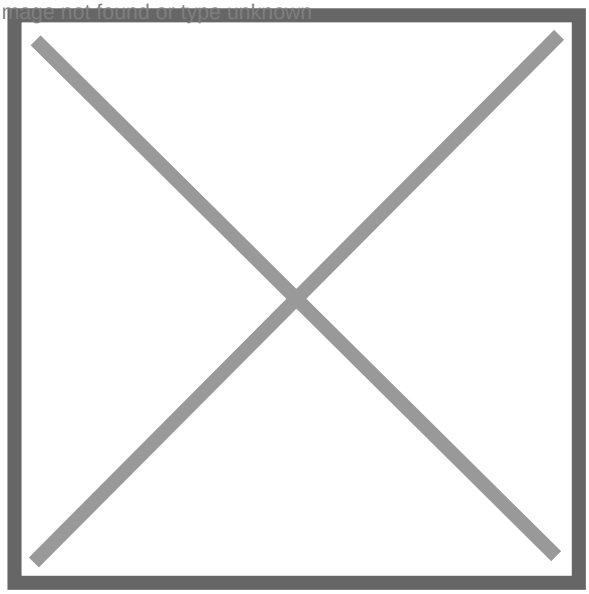

Quand peut- on bénéficier d'une déduction d'amende?

Par **AOUNrita**, le **13/01/2009** à **14:16**

bonjour, mon père a reçu une amende de 2000€ le 29/12/08 suite à une bagarre.... nous n avons toujours pas recu l'amende par courrier. mais devons nous nous présenter le plus vite pour payer et avoir une réduction ou devons nous attendre le courrier de l'amande et payer par la suite.a t-on automatiquement une réduction de 20% si on paye sous un mois ou bien est-ce au cas par cas....?
merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés